

**CONDITIONS D'EXERCICE ET EXIGENCES  
PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION  
PÉDAGOGIQUE  
DES STAGIAIRES EN FORMATION AU CQP  
ORGANISATEUR DE RANDONNÉES ÉQUESTRES**

**Conditions d'exercice des stagiaires en formation au CQP ORE**

Lorsqu'il est en cours de formation, le candidat au CQP Organisateur de Randonnées Équestres peut exercer des activités d'enseignement de l'équitation si les conditions suivantes sont remplies :

- le candidat dispose d'un livret de formation en cours de validité
- le candidat dispose d'une attestation de stagiaire (carte professionnelle) délivrée par la DDJSCS ou de la DDCSPP  
la délivrance de la carte professionnelle est soumise à l'obtention des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- le candidat exerce sous la responsabilité de son formateur ou de son tuteur

L'autonomie du stagiaire en cours de formation au CQP ORE est donc relative, soumise au contrôle de son formateur ou de son tuteur.

Chaque tuteur peut encadrer en situation professionnelle jusqu'à deux stagiaires en cours de formation au CQP ORE.

**Définition des exigences préalables à la mise en situation pédagogique**

1. Le candidat doit avoir acquis l'OI 22 « Etre capable de mobiliser l'ensemble des connaissances liées à la sécurité et à l'encadrement des publics ». L'acquisition des capacités correspondantes fait l'objet d'une évaluation sous forme d'un contrôle de connaissances lors de l'entretien à l'issue de l'évaluation en situation

2. Le candidat doit avoir réalisé en présence de son tuteur et de son formateur (tuteur et ou formateur peuvent être représentés par un titulaire d'un diplôme d'encadrement d'activités équestres de niveau IV minimum ou équivalent) une évaluation en situation attestant qu'il a acquis les compétences minimales nécessaires dans la mise en œuvre de la sécurité des pratiquants et des tiers.

L'évaluation s'effectue lors d'une situation d'encadrement d'une promenade équestre sur un itinéraire connu du stagiaire, en suivant les consignes de son tuteur ou de son formateur, d'un groupe de quatre cavaliers minimum pour une durée minimale de 20 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes environ ,

Le jury constitué du formateur et du tuteur ou de leurs représentants utilise la grille de critères en annexe

**Cette acquisition est attestée dans le livret de formation par le formateur.**

**Equivalences**

**Les exigences préalables à la mise en situation pédagogiques sont également acquises pour les CQP ASA et EA**

**EVALUATION DES EXIGENCES PREALABLES A  
 LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE**

*Nom du candidat :*

*Organisme de formation :*

*Entreprise d'accueil :*

*Date et lieu de l'évaluation :*

Capacité évaluée:

Etre capable de mobiliser l'ensemble des connaissances liées à la sécurité et à l'encadrement des publics (OI 22)  
 Etre capable d'assurer la mise en œuvre de la sécurité des pratiquants et des tiers en situation d'animation équestre

Conditions d'évaluation: L'évaluation s'effectue lors d'une situation d'encadrement d'une promenade équestre sur un itinéraire connu du stagiaire, en suivant les consignes de son tuteur ou de son formateur, d'un groupe de quatre cavaliers minimum pour une durée minimale de 20 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes environ.

Objectif	Critères	Acquis	Non Acquis
<b>Séance :</b> Etre capable de veiller à la protection des pratiquants et des tiers	Le candidat contrôle le harnachement des équidés (réglage et état)		
	Le candidat contrôle l'équipement des cavaliers (tenue adaptée, port du casque..)		
	Le candidat est attentif au comportement de l'ensemble des cavaliers et des équidés		
	Le candidat veille au respect de l'intégrité physique des équidés.		
	Le candidat assure la sécurité des cavaliers.		
<b>Entretien :</b> EC d'effectuer une analyse succincte de sa séance Etre capable de mobiliser des connaissances liées à la sécurité	Le candidat sait identifier en situation les risques pour les pratiquants et les tiers.		
	Le candidat donne les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance.		
	Le candidat répond aux questions du jury relatives à la réglementation		
<b>Le test est acquis si le candidat valide l'ensemble des critères.</b>			

**Cette acquisition est attestée dans le livret de formation par le formateur**

Signature des membres du Jury (préciser le nom et la qualité)

# Référentiel du CQP Organisateur de Randonnées Equestres

## **UC 1 : Etre capable d'encadrer en sécurité un groupe de cavaliers dans le cadre d'une action d'animation équestre**

- OI 11 : Etre capable de mobiliser les connaissances spécifiques aux publics et à leurs montures.
- OI 111 : Etre capable d'énoncer les connaissances pédagogiques liées à l'animation des activités équestres.
  - OI 112 : Etre capable d'énoncer les connaissances techniques liées à l'animation des activités équestres.
  - OI 113 : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures dans la conduite de la séance d'animation équestre.
  - OI 114 : Etre capable d'utiliser les connaissances spécifiques aux publics et aux équidés pour assurer la sécurité de la séance d'animation équestre.
- OI 12 : Etre capable de présenter une action d'animation et les règles de sécurité à respecter en utilisant des poneys ou des chevaux.
- OI 121 : Etre capable de préparer le déroulement de la séance d'animation équestre en prenant en compte les risques potentiels pour les cavaliers et les tiers.
  - OI 122 : Etre capable d'identifier les objectifs pédagogiques de la séance d'animation équestre.
  - OI 123 : Etre capable de choisir les outils pédagogiques adéquats.
  - OI 124 : Etre capable d'explicitier les consignes de réalisation.
  - OI 125 : Etre capable de donner les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance d'animation équestre.
- OI 13 : Etre capable de conduire une animation équestre avec un groupe de cavaliers en fonction des consignes données et en veillant à la protection des cavaliers.
- OI 131 : Etre capable d'initier à l'équitation et de faire progresser les cavaliers.
  - OI 132 : Etre capable de mettre en place des actions d'apprentissage de l'équitation à l'aide de mises en situations ludiques.
  - OI 133 : Etre capable d'accompagner une promenade équestre en pleine nature sur un itinéraire reconnu.
  - OI 134 : Etre capable d'identifier en situation les risques pour les cavaliers et les tiers dans la mise en œuvre de l'activité.
  - OI 135 : Etre capable d'assurer la sécurité des cavaliers et des tiers.
- OI 14 : Etre capable d'adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de la séance d'animation équestre, au comportement des cavaliers et au maintien de la sécurité.
- OI 141 : Etre capable d'identifier les conditions de déroulement de la séance d'animation équestre : situation normale, incidentaire, accidentelle.
  - OI 142 : Etre capable de modifier les exercices prévus pour la séance d'animation équestre selon leur réalisation par les cavaliers.
  - OI 143 : Etre capable de déterminer le degré de fatigue des cavaliers et d'adapter les exercices.
  - OI 144 : Etre capable de gérer les exercices et des efforts demandés aux équidés.
- OI 15 : Etre capable d'intervenir ou de porter secours en cas d'incident ou d'accident au cours d'une séance d'animation équestre.
- OI 151 : Etre capable de prévenir le sur-accident.
  - OI 152 : Etre capable de mobiliser les procédures d'alerte et de secours.
  - OI 153 : Etre capable de porter assistance lorsque cela est possible.

## **UC 2 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure équestre, à la gestion des activités équestres et à la mise en œuvre des règles de sécurité**

- OI 21 : Etre capable de mobiliser l'ensemble des connaissances liées à l'emploi des équidés.  
OI 211 : Etre capable de maîtriser les connaissances en hippologie et éthologie.  
OI 212 : Etre capable de veiller à l'entretien et aux soins des équidés en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.  
OI 213 : Etre capable d'identifier les maladies courantes des équidés et d'agir en conséquence.  
OI 214 : Etre capable de connaître les comportements des équidés dans tous les contextes afin d'assurer sa propre sécurité et celle des tiers.
- OI 22 : Etre capable de mobiliser l'ensemble des connaissances liées à la sécurité et à l'encadrement des publics.  
OI 221 : Etre capable d'énoncer les lois, règlements et règles de sécurité liés à la pratique équestre.  
OI 222 : Etre capable d'identifier, en situation, les risques pour les pratiquants et les tiers dans la mise en œuvre des activités équestres.  
OI 223 : Etre capable de procéder à la mise en sécurité des lieux pour les pratiquants et les tiers.
- OI 23 : Etre capable de participer à l'organisation des activités d'une structure équestre.  
OI 231 : Etre capable de programmer des activités occasionnelles ou régulières au sein d'une structure équestre.  
OI 232 : Etre capable de mettre en place les règles de sécurité inhérentes à l'organisation des activités de la structure équestre.  
OI 233 : Etre capable de contrôler l'état du matériel et des équipements, d'en assurer l'entretien et d'anticiper leur renouvellement.  
OI 234 : Etre capable de gérer les stocks, de planifier les commandes et de prévoir les délais.
- OI 24 : Etre capable de participer au développement et à la fidélisation de la clientèle.  
OI 241 : Etre capable d'assurer la qualité de l'accueil.  
OI 242 : Etre capable d'informer des règles de sécurité.  
OI 243 : Etre capable d'identifier les motivations des pratiquants.  
OI 244 : Etre capable d'évaluer le niveau de satisfaction des pratiquants.  
OI 245 : Etre capable de faire une auto-analyse de sa démarche pédagogique.
- OI 25 : Etre capable de s'intégrer à une équipe de travail.  
OI 251 : Etre capable de présenter le bilan de ses activités et de rendre compte.  
OI 252 : Etre capable distribuer des tâches et de donner des consignes.  
OI 253 : Etre capable de suivre le travail du personnel soigneur ou animateur.  
OI 254 : Etre capable d'appliquer et de faire appliquer les règles de sécurité.

### **UC 3 : Etre capable de maîtriser en sécurité les techniques professionnelles liées à l'emploi et à la préparation des équidés de randonnée.**

OI 31 : Etre capable de présenter en sécurité le travail monté d'un équidé de randonnée.

OI 311 : Etre capable de présenter le travail d'un cheval de randonnée en terrain varié.

OI 312 : Etre capable de réaliser un parcours d'orientation et de régularité en milieu naturel d'une vingtaine de kilomètre maximum par tronçon à vitesse imposée par le jury

OI 313 : Etre capable de réaliser le travail d'un cheval de randonnée avec cheval de main, bête ou non.

OI 32 : Etre capable de préparer, soigner et équiper en sécurité les équidés de randonnée pour le travail.

OI 321 : Etre capable d'assurer les soins courants des équidés de randonnée, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

OI 322 : Etre capable de réaliser les opérations quotidiennes liées au maintien de l'état de santé des équidés de randonnée, en tenant compte de la législation.

OI 323 : Etre capable de préparer pour le travail des équidés de randonnée, dans le respect de la psychologie et du bien-être animal.

OI 33 : Etre capable de présenter en sécurité le travail non monté d'un équidé de randonnée.

OI 331 : Etre capable d'effectuer le travail gymnastique non monté d'un équidé de randonnée tiré au sort.

OI 332 : Etre capable d'effectuer la mise au travail et la mise en condition d'un équidé de randonnée tiré au sort.

OI 333 : Etre capable d'évaluer le niveau de dressage d'un équidé de randonnée tiré au sort, en vue de son utilisation par des cavaliers.

OI 34 : Etre capable d'explicitier la ou les techniques utilisées.

OI 341 : Etre capable d'explicitier le travail monté d'un équidé de randonnée.

OI 342 : Etre capable d'explicitier le travail non monté d'un équidé de randonnée.

OI 343 : Etre capable d'évaluer le niveau de dressage d'un équidé de randonnée.

## **UC 4 : Etre capable d'encadrer en sécurité un groupe de cavaliers dans le cadre d'une randonnée équestre avec découché**

OI 41 : Etre capable d'énoncer et de mobiliser les connaissances spécifiques à l'activité, aux publics et aux équidés.

OI 411 : Etre capable d'énoncer les connaissances pédagogiques liées à l'organisation d'une randonnée équestre avec découché.

OI 412 : Etre capable d'énoncer les connaissances techniques liées à l'organisation d'une randonnée équestre avec découché.

OI 413 : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures dans la conduite de la randonnée équestre avec découché.

OI 414 : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques géographiques et environnementales liées à l'organisation d'une randonnée équestre avec découché.

OI 415 : Etre capable d'utiliser les connaissances spécifiques aux publics et aux équidés pour assurer la sécurité de la randonnée équestre avec découché.

OI 42 : Etre capable de concevoir en toute sécurité une randonnée équestre avec découché.

OI 421 : Etre capable de préparer le déroulement de la randonnée en prenant en compte les risques potentiels pour les cavaliers, les équidés, l'environnement et les tiers.

OI 422 : Etre capable de concevoir les itinéraires en veillant à la protection des cavaliers.

OI 423 : Etre capable de prévoir l'hébergement et la restauration des cavaliers et des équidés.

OI 424 : Etre capable d'explicitier les particularités de l'itinéraire choisi.

OI 425 : Etre capable de donner les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la randonnée équestre avec découché.

OI 43 : Etre capable de conduire une randonnée équestre avec découché, en situation de pratique collective, en veillant à la protection des cavaliers.

OI 431 : Etre capable d'assurer l'encadrement d'un groupe de cavaliers lors une randonnée équestre avec découché.

OI 432 : Etre capable de mettre en place des actions d'animation et de découvertes touristiques tout au long de la randonnée équestre avec découché.

OI 433 : Etre capable d'assurer l'intendance et la convivialité de la randonnée équestre avec découché.

OI 434 : Etre capable d'identifier en situation les risques pour les cavaliers et les tiers dans la mise en œuvre de l'activité.

OI 435 : Etre capable d'assurer la sécurité des cavaliers et des tiers.

OI 44 : Etre capable d'adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de la randonnée équestre avec découché, au comportement des cavaliers et au maintien de la sécurité.

OI 441 : Etre capable d'identifier les conditions de déroulement de la randonnée équestre avec découché : situation normale, incidentaire, accidentelle.

OI 442 : Etre capable de modifier l'itinéraire ou la durée prévue de la randonnée selon le comportement des cavaliers.

OI 443 : Etre capable de déterminer le degré de fatigue des cavaliers et d'adapter les exercices.

OI 444 : Etre capable de gérer les exercices et des efforts demandés aux équidés.

OI 45 : Etre capable d'intervenir ou de porter secours en cas d'incident ou d'accident au cours d'une randonnée équestre avec découché.

OI 451 : Etre capable de prévenir le sur-accident.

OI 452 : Etre capable de mobiliser les procédures d'alerte et de secours.

OI 453 : Etre capable de porter assistance lorsque cela est possible.

## FICHE 4 MÉTIER, FONCTIONS ET ACTIVITÉS VISÉ(ES)

### 1) Désignation du métier ou des fonctions en lien avec la qualification

Les titulaires du CQP Organisateur de Randonnées Equestres exercent l'emploi d'Enseignant Guide de Tourisme Equestre catégorie 2, coefficient 130 de la grille de classification des emplois et des qualifications de la Convention Collective du Personnel des Centres Equestres.

Cet emploi comporte quatre fonctions principales :

- Organisation
- Enseignement, Animation
- Travail des équidés de loisir
- Gestion, Soins, entretien et maintenance de la cavalerie, des équipements et de la structure

Les titulaires du CQP ORE exercent leur emploi au sein d'établissements proposant des activités de tourisme équestre : initiation à la pratique, promenades et randonnées équestres. Ces activités concernent un large public, tant par le niveau des cavaliers que par la diversité des âges, le statut et les objectifs des pratiquants.

Gestion de groupe de cavaliers venant d'horizon différent pour participer à une randonnée. Ces activités de tourisme équestres sont souvent couplées à des activités d'hébergement, de travail et de valorisation des équidés. Les titulaires du CQP ORE sont alors chargés des soins quotidiens à apporter aux équidés de randonnée : alimentation, entretien des litières, pansage, sortie au pré, travail monté ou non monté et entretien matériel et structure etc.

Quelquefois, l'exploitation diversifie ses activités en proposant également des activités telles que gîte, restauration etc.

### 2) Description de la qualification

L'Enseignant Guide de Tourisme Equestre :

- Conçoit, dans le respect de la sécurité et de la réglementation, des itinéraires d'une heure à plusieurs jours, adaptés à tout type de pratiquant
- Il maîtrise la topographie et les techniques d'orientation
- organise et gère l'intendance et le budget des randonnées équestres.
- conduit en autonomie des promenades et randonnées équestres en garantissant la sécurité des pratiquants, des équidés, des tiers et de l'environnement
- Enseigne à l'aide d'animations équestres, aux bases de l'équitation auprès de tout public, en garantissant la sécurité des pratiquants, des équidés, des tiers et de l'environnement, permettant une pratique de la randonnée équestre en toute sécurité.
- fait progresser chaque pratiquant dans le but de le rendre plus autonome, confiant et responsable dans l'utilisation de l'équidé
- assure le travail et le suivi des équidés de loisirs dont il sait apprécier l'état de santé.
- Assure les soins et la gestion des équidés, dont l'entretien de leurs pieds et de la ferrure
- assure l'entretien et les réparations courantes des équipements de randonnée
- connaît les techniques de matelotage

- connaît et respecte l'environnement, la faune et la flore
- participe aux décisions techniques, comme par exemple l'achat des équidés de loisir
- réalise une utilisation optimale des moyens mis à sa disposition, notamment la qualité de l'accueil et la satisfaction de la clientèle, ainsi que l'intendance et la qualité des randonnées équestres.
- diagnostique l'état des matériels pour réaliser la mise en sécurité des lieux de pratique.
- rend compte de ses observations à son employeur.

Il peut être amené à assurer, sous responsabilité hiérarchique et à partir de directives données par l'employeur :

- la gestion du personnel de catégorie 1
- l'organisation du travail d'une équipe pour des travaux collectifs simples.
- La fonction de tuteur

### 3) Fiche(s) ROME la ou les plus proches

---

G1201-GUIDE DE TOURISME EQUESTRE

### 4) Cadres d'exercice les plus fréquents

---

#### A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du champ d'application de la Convention Collective du Personnel des Centres Equestres.

Convention Collective du Personnel des Centres Equestres : Article 1 - Champ d'application (Avenant N° 65 du 28 septembre 1998)

La présente convention détermine sur l'ensemble du territoire national y compris les DOM-TOM les rapports entre les salariés et les employeurs disposant d'installations équestres, d'équidés ou de l'un ou de l'autre séparément et dont les activités d'équitation recouvrent :

- L'enseignement, l'animation et l'accompagnement des pratiques équestres ;
- La location, la prise en pension et le dressage des équidés.

L'entraînement des chevaux de course et l'élevage ne rentrent pas dans le cadre de la présente convention.

Il est à noter que les établissements équestres, malgré les nombreuses interventions des organisations syndicales patronales de la branche répondent toujours à plus de 110 codes APE différents.

Parmi ceux-ci :

- 01.43.10 Chevaux et autres équidés vivants
- 01.49.19 Autres animaux d'élevage non cités avant, vivants
- 93.19.13 Services de soutien liés aux sports et sports récréatifs
- 96.09.11 Services aux animaux de compagnie
- 47.00.87 Commerce de détail de produits agricole bruts
- 01.62Z Activité de soutien à la production animale
- 96.09Z autres services personnels
- 9329Z autres activités récréatives
- Etc....



Agricole depuis 2005, le secteur se compose :

- d'entreprises individuelles : elles représentent la part la plus importante en nombre, environ 50 % du secteur. Ces très petites entreprises ont une démarche de recrutement qui apparaît très clairement dès 2004 : les mesures fiscales ont permis la création d'emplois de soigneurs, d'animateurs et d'enseignants.

Cette catégorie de très petites entreprises est celle qui est appelée à se développer le plus rapidement sur tout le territoire.

- d'associations elles représentent actuellement de l'ordre de 25 % du secteur, leur nombre va en décroissant.

- de sociétés : elles représentent de l'ordre de 25 % du secteur et leur nombre va croissant.

Ces deux dernières familles d'entreprises sont plus importantes en terme d'emplois et de chiffre d'affaire.

Les centres équestres sont le plus souvent de très petites entreprises, en moyenne deux Equivalent Temps Plein par établissement en 2007.

Le nombre d'établissements équestres employeurs affiliés à la MSA progresse de 3480 en 1999 à 4665 en 2014 soit une progression de 34% sur la période – Il faut noter que ces établissements employeurs sont en croissance annuelle constante depuis 1999.

La progression du secteur en terme d'emploi est notable puisque de 13650 emplois en 1999, il occupe aujourd'hui 20 450 salariés affiliés à la MSA en 2014 soit une progression linéaire de 3% par an depuis 15 ans

L'emploi est pour beaucoup à temps plein 83 % dont 47% en CDI.

Sources : données du GHN / données MSA

## B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emploi ciblés

Le titulaire du CQP Organisateur de Randonnées Equestres exerce :

- en tant que salarié
- en tant qu'entrepreneur

**Lorsqu'il est salarié**, le titulaire du CQP ORE est positionné au coefficient 130 catégorie 2, dans la grille de classification des emplois et des qualifications de la Convention Collective du Personnel des Centres Equestres.

Il assume la responsabilité de l'organisation et l'exécution de son travail dans le cadre des directives données par l'employeur.

Il exerce ses fonctions en autonomie, notamment l'enseignement des bases techniques liées à la pratique de l'équitation de pleine nature et de la randonnée équestre et l'encadrement de promenades et des randonnées équestres.

Selon la taille de la structure et les directives de l'employeur, le titulaire du CQP ORE peut être amené à travailler avec du personnel de catégorie 1

**Lorsqu'il est à son compte**, le titulaire du CQP ORE peut :

- Créer une entreprise individuelle ou une société, dépendant du régime juridique et social des exploitants agricoles. Le titulaire du CQP ORE gère alors un établissement proposant des activités de tourisme équestres : enseignement à la pratique, promenades et randonnées équestres, souvent couplées à des activités d'hébergement, de travail et de valorisation des équidés.

Selon la taille de la structure, le titulaire du CQP ORE peut être amené à employer du personnel

- Exercer en tant que travailleur indépendant, en dehors d'un lieu d'exploitation fixe. Le titulaire du CQP ORE est alors mobile et propose ses prestations directement chez ses clients.

Sans Equidé ou infrastructure équestre, (**avec son propre équidé** pour l'accompagnement de randonnées) le titulaire du CQP ORE En tant que travailleur indépendant, ne dépend pas du régime salarié en matière de protection sociale, ni du régime social des exploitants agricole. Il devra s'affilier lui-même auprès du guichet unique des travailleurs indépendants géré par l'URSSAF.

Quel que soit le statut choisi, le titulaire du CQP ORE dispose des compétences pour s'adapter à la clientèle, enseigner en autonomie à la pratique de l'équitation de pleine nature, concevoir des itinéraires, organiser et encadrer en autonomie des promenades et des randonnées équestres, en tout lieu et pour tout public.

## 5) Réglementation d'activités (le cas échéant)

---

Les fonctions d'Enseignement, d'animation et d'encadrement des randonnées équestres réalisées par les titulaires du CQP ORE sont régies par l'article L 212-1 du Code du Sport :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, (...) les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (...). »

Figure en annexe II. 1 du Code du Sport, les diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, à l'animation ou à l'encadrement d'une activité physique ou sportive considérée ou dans un ensemble d'activités de même nature relatives à un public spécifique, ou à l'entraînement de ses pratiquants contre rémunération, conformément à l'article L. 212-1.

En conséquence, les conditions d'exercices du CQP Organisateur de Randonnées Equestres devront donc être définies par le Ministère des Sports, et rajoutées à cette annexe afin de permettre l'exercice des fonctions d'animation et d'enseignement de l'équitation.

Par ailleurs, les articles L. 212-1, R 212-1 et R 212-4 du code du sport prévoit que les personnes en cours de formation pour la préparation à un diplôme, un titre ou un CQP, peuvent exercer contre rémunération dans les conditions prévues dans le règlement du diplôme.

Ainsi, lorsqu'il est en cours de formation, le candidat au CQP Organisateur de Randonnées Equestres peut exercer des activités d'initiation, d'enseignement et d'animation des activités équestres si les conditions suivantes sont remplies :

- le candidat dispose d'un livret de formation en cours de validité

- le candidat a satisfait aux tests d'exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- le candidat dispose d'une attestation de stagiaire (carte professionnelle) délivrée par la DDCSPP.
- le candidat exerce sous la responsabilité pédagogique de son formateur ou de son tuteur

L'autonomie du stagiaire en cours de formation au CQP ORE est donc relative, soumise au contrôle de son formateur ou de son tuteur.

Chaque tuteur peut encadrer en situation professionnelle jusqu'à deux stagiaires en cours de formation au CQP ORE

Par ailleurs, les établissements équestres, parce qu'ils exercent des activités agricoles, sont également régis par le Code Rural.

Les installations et modifications des établissements équestres sont soumises au contrôle des structures et à l'obtention d'une autorisation d'exploiter auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

La détention et l'usage d'équidés imposent une déclaration auprès de la Direction des Services Vétérinaire et la tenue d'un registre des équidés.

Pour bénéficier des aides à l'installation, il sera nécessaire que le CQP Organisateur de Randonnées Equestres soit rajouté à la liste des titres attestant de la capacité professionnelle agricole, selon les conditions fixées par le Ministère de l'Agriculture.

## **MODALITES D'ORGANISATION ET DE VALIDATION DE L'UC 1 DU CQP ORGANISATEUR DE RANDONNEES EQUESTRES**

L'évaluation se fait en situation dans une entreprise de tourisme équestre, chez le formateur ou chez le tuteur de l'apprenant. Le formateur (ou le tuteur) doit être présent.

L'apprenant est évalué en condition réelle. Les stagiaires en formation ne sont pas considérés comme des cavaliers pouvant servir de public lors de l'évaluation.

La séance est obligatoirement une reprise collective de 4 à 8 cavaliers. Les cavaliers sont au maximum d'un niveau galop 4.

La séance doit être une animation équestre, l'apprenant doit donc utiliser une pédagogie active ou ludique.

La séance se déroule dans un espace clos et sécurisé : carrière ou terrain de parcours en terrain varié (PTV).

La séance est d'une durée maximale d'une heure.

La séance est suivie d'un entretien avec le jury d'une durée maximale de 10 minutes.

### **Le dossier :**

Une semaine avant le jour de l'évaluation, l'apprenant doit envoyer au jury un dossier d'une dizaine de pages minimum comprenant :

- Une présentation du candidat
- Un travail sur les différentes pédagogies utilisées et sur les différents publics rencontrés en tourisme équestre
- De 6 à 8 fiches pédagogiques sur les 3 fondamentaux
  - o Pour chaque fondamental réaliser une fiche pour le niveau débutant au niveau à l'aise aux trois allures, objectif préparer pour l'autonomie en extérieur et le voyage à cheval
- De fiches pédagogiques comprenant :
  - o L'objectif de la séance (à positionner selon la progression des cavaliers : découverte, renforcement, perfectionnement)
  - o Le lieu d'évolution des cavaliers et le matériel utilisé (barres, plots, balles...)
  - o Le déroulement chronologique de la séance :

La séance est découpée en plusieurs phases présentant pour chacune une mise en situation, c'est-à-dire un dispositif et des consignes de réalisation.
  - o Les observables (c'est-à-dire les moyens de vérification de la réussite de l'exercice proposé)

### **Déroulement de la séance :**

- Accueil des cavaliers et préparation des équidés
- Le candidat présente au jury les cavaliers (Nombre, niveau, âges) et les chevaux
- Le jury choisit une fiche tirée du dossier du candidat
- Le candidat a 10 mn pour préparer et aménager l'aire d'évolution.
- Réalisation de la séance
- L'évaluation se termine après le retour des cavaliers à la fin de la séance

### **Entretien avec le jury**

**Lorsque le résultat de l'UC 1 s'avère « non acquis », le jury doit obligatoirement justifier cette décision.**

Le centre de formation propose une date d'évaluation à sa CPRE-EE au minimum deux mois avant la date prévue et un jury composé à parité de représentants salariés et employeurs.

Le principe est de convoquer les membres du jury les plus proches du lieu d'examen. Les frais de déplacement du jury sont à la charge du centre de formation.

La CPRE-EE se charge de la saisie des résultats sur le site [www.cpne-ee.org](http://www.cpne-ee.org)

**UC 1 GRILLE D'ÉVALUATION DE L'APPRENANT : épreuve « Animation » du CQP Organisateur de Randonnées Équestres**

Capacités évaluées	Critères observables	Favorable	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures pour assurer la sécurité de la séance.</li> <li>- Préparer le déroulement de la séance ou en prenant en compte les risques potentiels pour les pratiquants et les tiers.</li> <li>- Enoncer les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance.</li> <li>- Conduire une animation équestre, en situation d'apprentissage collectif, en veillant à la protection des pratiquants.</li> <li>- Mettre en place des actions d'initiation aux techniques de la randonnée équestre à l'aide de mises en situations ludiques.</li> <li>- Concevoir des situations d'apprentissage collectives permettant une appropriation progressive et en sécurité de la pratique de la randonnée équestre.</li> <li>- Identifier en situation les risques pour les pratiquants et les tiers dans la mise en œuvre de l'activité.</li> <li>- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.</li> <li>- Adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de l'action, au comportement des pratiquants et au maintien de la sécurité, selon les conditions de déroulement de l'action : situation normale, incidentaire, accidentelle.</li> <li>- Intervenir ou de porter secours en cas d'incident ou d'accident : prévenir le sur-accident, mobiliser les procédures d'alerte et de secours, porter assistance lorsque cela est possible.</li> </ul>	Le dossier comporte les éléments demandés.		
	Les fiches de déroulement des séances correspondent aux objectifs des séances sont réalisées.		
	Le but et les objectifs de la fiche choisie sont expliqués au public.		
	Les consignes de sécurité en rapport avec le niveau des cavaliers et le thème de la séance sont exposées. *		
	Les consignes en rapport avec le respect de la cavalerie sont données.		
	Le choix des montures est approprié aux cavaliers .		
	Le vocabulaire utilisé est adapté au public.		
	Le langage professionnel est adapté à l'action mise en œuvre.		
	La tenue du candidat propre et adapté, son comportement sont corrects et professionnels.		
	Le harnachement des équidés est contrôlé (réglage et état). *		
	L'équipement des cavaliers est contrôlé (tenue adaptée, port du casque...). *		
	Les conditions de sécurité matérielles dans lesquelles la séance va se dérouler sont vérifiées (état des barrières, du sol et fermeture de l'aire d'évolution...). *		
	L'animation proposée entraîne une activité dynamique des cavaliers.		
	L'apprentissage de techniques d'initiation équestres est proposé par avec des situations à caractère ludique. *		
	L'attention des cavaliers est conservée par le candidat pendant toute la séance.		
	La sécurité des cavaliers est assurée. *		
	Les interventions du candidat sont appropriées.		
	Le temps de la séance est correctement géré.*		
	L'espace d'évolution des cavaliers est organisé.		
	Le degré de fatigue des cavaliers est pris en compte par le candidat qui adapte ses exercices. *		
Les exercices et les efforts demandés aux équidés sont gérés.			
Le comportement de l'ensemble des cavaliers et des équidés retient l'attention du candidat.			
Les problèmes des cavaliers sont identifiés et analysés.			
Des moyens de correction efficace aux exercices des cavaliers sont apportés.			
L'analyse de la séance est correcte. *			
L'UC 4 est acquise si le candidat valide au minimum 15 critères dont obligatoirement ceux suivi d'une *.		Nombre de critères favorables	

**Résultat :**

- ACQUIS**  
 **NON ACQUIS** Justifier .....

Nom, Prénom, Banc et Signature des membres du jury

**MODALITES D'ORGANISATION  
ET DE VALIDATION DE L'UC 2  
DU CQP ORGANISATEUR DE  
RANDONNEES EQUESTRES**

Le candidat est évalué par une observation pédagogique continue, réalisée dans une entreprise de tourisme équestre, conjointement par son formateur et son tuteur à l'aide d'un cahier de suivi.

La fréquence des bilans peut être mensuelle ou trimestrielle, selon la durée de la formation.

Le formateur et le tuteur attestent que le candidat a été confronté aux situations identifiées et émettent une opinion face à l'observation, en situation, des compétences recherchées.

Le formateur et le tuteur observent, chez le candidat, la réalisation des actes, attitudes et comportements professionnels correspondant aux compétences évaluées.

Pour cela, le formateur et le tuteur utilisent chacun une grille de critères permettant de constater les comportements du candidat.

QCM, questions ouvertes à l'écrit et à l'oral pendant la formation  
Et taches à effectuer pendant le tutorat (liste en annexes du livret)

**FORMATEUR : Cahier de suivi de la fonction « Gestion, entretien et maintenance de la structure »  
du CQP Organisateur de Randonnée Equestre  
Période du ..... au .....**

Critères évalués	Critères observable	Favorable	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer les soins journaliers et périodiques aux équidés, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité et de la réglementation sur les équidés</li> <li>- Appliquer les mesures de prophylaxie courantes, gestion des vermifuges, des vaccinations</li> <li>- Assurer le suivi des soins prescrits par la vétérinaire</li> <li>- Assurer l'alimentation en tenant compte de la préparation, du travail des équidés et de son état général</li> <li>- Assurer l'entretien des pieds et de la ferrure</li> <li>- Assure le dépannage en maréchalerie</li> <li>- Remettre un fer en sécurité pour l'équidé et lui-même</li> <li>- Assurer la qualité de l'accueil.</li> <li>- Participer au développement de la structure.</li> <li>- Fidéliser et développer la clientèle.</li> <li>- Identifier en situation, les risques pour les pratiquants et les tiers inhérents à l'organisation des activités de la structure.</li> <li>- Procéder à la mise en sécurité des lieux pour les pratiquants et les tiers.</li> <li>- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité.</li> <li>- Identifier les motivations de la clientèle.</li> <li>- Présenter le bilan des activités et de rendre compte.</li> <li>- Distribuer des tâches et donner des consignes.</li> <li>- Suivre le travail du personnel soigneur ou animateur.</li> <li>- Programmer des activités occasionnelles ou régulières au sein de la structure.</li> <li>- Contrôler l'état du matériel et des équipements, en assurer l'entretien et la réparation. Anticiper leur renouvellement.</li> <li>- Gérer les stocks, planifier les commandes et prévoir les délais.</li> <li>- Gérer les intervenants maréchal ferrant, vétérinaires</li> <li>- Gérer la pharmacie d'écurie et de randonnée (humaine et équine)</li> <li>- Gestion et suivie des soins périodiques</li> </ul>	Les soins quotidiens aux équidés sont effectués		
	Les mesures de prophylaxie sont mise en œuvre		
	Le suivie des soins est effectué		
	L'alimentation des équidés est organisée		
	L'entretien des pieds est effectué		
	L'entretien de la ferrure est effectué		
	Le dépannage en maréchalerie est assuré		
	La gestion et suivie des soins périodiques est fait		
	L'accueil est adapté aux attentes du public *		
	La structure et ses activités sont mises en valeur		
	Le niveau de satisfaction des clients sont analysé		
	De nouvelles activités sont proposées		
	La promotion des activités régulières est faite		
	la motivation des clients est identifie		
	Le bilan des activités et rendu est présenté		
	La sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés est assurée*		
	Les risques potentiels pour les pratiquants , les tiers, et l'environnement sont identifiés*		
	L'application des règles de sécurité liées à la pratique équestre et à l'approche des équidés est réalisés*		
	Les situations à risques sont identifiées		
	La mise en sécurité des lieux de pratique est faite*		
	Les règles de sécurités sont transmises auprès du public ou du personnel soigneur ou animateur *		
	La gestion de la sécurité est une préoccupation constante *		
	La coordination des tâches réalisé par le personnel soigneur ou animateur est organisée		
	La réalisation des tâches du personnel soigneur et animateur est vérifié		
	Une participation active aux réunions d'équipe est constatée		
	Les consignes pour la réalisation des tâches sont données au personnel soigneur et animateur		
	L'auto analyse de ses tâches est présentée		
	La répartition des tâches selon les compétences du personnel soigneur ou animateur est faite		
	L'entretien et le contrôle de l'état du matériel et des équipements est contrôlé*		
	L'entretien et les réparations du matériel sont effectués		
L'état des stock est contrôle régulièrement			
Les produits pharmaceutiques sont contrôlés (présence, rangement, péremption, utilisation ....)			
La gestion des stocks, la planification des commandes est faite			
Le suivi des intervenants réguliers (maréchal ferrant, vétérinaire...) est réalisé			
L'UC 2 est acquise si le candidat valide au minimum 25 critères dont obligatoirement ceux suivi d'une *		Nombre de critère favorable	

**Résultat :**       ACQUIS       NON ACQUIS

**TUTEUR : Cahier de suivi de la fonction « Gestion, entretien et maintenance de la structure » du CQP Organisateur de Randonnée Equestre**  
**Période du ..... au .....**

Critères évalués	Critères observable	Favorable	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer les soins journaliers et périodiques aux équidés, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité et de la réglementation sur les équidés</li> <li>- Appliquer les mesures de prophylaxie courantes, gestion des vermifuges, des vaccinations</li> <li>- Assurer le suivi des soins prescrits par la vétérinaire</li> <li>- Assurer l'alimentation en tenant compte de la préparation, du travail des équidés et de son état général</li> <li>- Assurer l'entretien des pieds et de la ferrure</li> <li>- Assure le dépannage en maréchalerie</li> <li>- Remettre un fer en sécurité pour l'équidé et lui-même</li> <li>- Assurer la qualité de l'accueil.</li> <li>- Participer au développement de la structure.</li> <li>- Fidéliser et développer la clientèle.</li> <li>- Identifier en situation, les risques pour les pratiquants et les tiers inhérents à l'organisation des activités de la structure.</li> <li>- Procéder à la mise en sécurité des lieux pour les pratiquants et les tiers.</li> <li>- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité.</li> <li>- Identifier les motivations de la clientèle.</li> <li>- Présenter le bilan des activités et de rendre compte.</li> <li>- Distribuer des tâches et donner des consignes.</li> <li>- Suivre le travail du personnel soigneur ou animateur.</li> <li>- Programmer des activités occasionnelles ou régulières au sein de la structure.</li> <li>- Contrôler l'état du matériel et des équipements, en assurer l'entretien et la réparation. Anticiper leur renouvellement.</li> <li>- Gérer les stocks, planifier les commandes et prévoir les délais.</li> <li>- Gérer les intervenants maréchal ferrant, vétérinaires</li> <li>- Gérer la pharmacie d'écurie et de randonnée (humaine et équine)</li> <li>- Gestion et suivie des soins périodiques</li> </ul>	Les soins quotidiens aux équidés sont effectués		
	Les mesures de prophylaxie sont mise en œuvre		
	Le suivie des soins est effectué		
	L'alimentation des équidés est organisée		
	L'entretien des pieds est effectué		
	L'entretien de la ferrure est effectué		
	Le dépannage en maréchalerie est assuré		
	La gestion et suivie des soins périodiques est fait		
	L'accueil est adapté aux attentes du public *		
	La structure et ses activités sont mises en valeur		
	Le niveau de satisfaction des clients sont analysé		
	De nouvelles activités sont proposées		
	La promotion des activités régulières est faite		
	la motivation des clients est identifie		
	Le bilan des activités et rendu est présenté		
	La sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés est assurée*		
	Les risques potentiels pour les pratiquants , les tiers, et l'environnement sont identifiés*		
	L'application des règles de sécurité liées à la pratique équestre et à l'approche des équidés est réalisés*		
	Les situations à risques sont identifiées		
	La mise en sécurité des lieux de pratique est faite*		
	Les règles de sécurités sont transmises auprès du public ou du personnel soigneur ou animateur *		
	La gestion de la sécurité est une préoccupation constante *		
	La coordination des tâches réalisé par le personnel soigneur ou animateur est organisée		
	La réalisation des tâches du personnel soigneur et animateur est vérifié		
	Une participation active aux réunions d'équipe est constatée		
	Les consignes pour la réalisation des tâches sont données au personnel soigneur et animateur		
	L'auto analyse de ses tâches est présentée		
	La répartition des tâches selon les compétences du personnel soigneur ou animateur est faite		
	L'entretien et le contrôle de l'état du matériel et des équipements est contrôlé*		
	L'entretien et les réparations du matériel sont effectués		
L'état des stock est contrôle régulièrement			
Les produits pharmaceutiques sont contrôlés (présence, rangement, péremption, utilisation ....)			
La gestion des stocks, la planification des commandes est faite			
Le suivi des intervenants réguliers (maréchal ferrant, vétérinaire...) est réalisé			
L'UC 2 est acquise si le candidat valide au minimum 25 critères dont obligatoirement ceux suivi d'une *		Nombre de critère favorable	

**Résultat :**       **ACQUIS**       **NON ACQUIS**



Épreuve réalisée en 3 parties suivies d'un entretien avec le jury :

- 1 - Réalisation d'un dossier préparatoire à la randonnée équestre d'une quinzaine de pages.
- 2 - Le candidat doit encadrer et animer en sécurité un groupe de 4 à 8 pratiquants, à l'aise aux trois allures, dans le cadre d'une randonnée équestre itinérantes avec découchés de trois jours minimum (deux nuitées dans des gîtes différents).
- 3 - Réalisation d'un dossier de compte rendu d'une dizaine de pages.
- 4 - Bilan final – Entretien oral

Le centre de formation propose une date d'évaluation à sa CPRE-EE au minimum deux mois avant la date prévue et un jury composé à parité de représentants salariés et employeurs.

Les membres du jury :

- doivent être titulaires : soit du BEES 2 activités équestres, soit du BEES 1 « équitation », soit du BEES 1 « activités équestres », soit du BP-JEPS activités équestres mention tourisme équestre, soit du Guide de Tourisme Equestre délivré par la FFE avant le 28 août 2007, soit du CQP ORE
- et justifier de deux ans d'exercice professionnel dont au moins un an dans une entreprise de tourisme équestre,

Le jury désigne l'un de ses membres qui va évaluer le candidat sur la partie randonnée de l'épreuve.

L'indemnisation des frais de déplacement de ce dernier est à la charge du centre de formation.

En cas d'indisponibilité de l'un des jurys, ces derniers peuvent désigner un expert (d'un banc salarié ou employeur) qui participera à la randonnée. Cet expert doit être validé par la CPRE.

**Cette épreuve a pour objectif précis de démontrer, par le candidat, son professionnalisme, sa capacité à encadrer, à animer et à gérer tous les aspects techniques, pratiques, touristiques, administratifs, en assurant la sécurité pour les cavaliers, les équidés et les tiers.**

A noter : bien que la convivialité est un élément essentiel d'une randonnée, ce n'est pas une randonnée entre copain, mais une épreuve professionnelle.

Pour la partie 1 : dossier de préparation

Deux semaines avant l'évaluation, le candidat doit adresser au jury le dossier préparatoire à la randonnée équestre.

Une concertation est réalisée entre les membres du jury (et l'expert, le cas échéant) afin de vérifier la concordance du dossier avec sa réalisation.

En cas de dossier incomplet, ou non conforme, le jury peut demander des compléments ou de refaire le dossier.

Pour la partie 2 : évaluation de la randonnée

Le jury désigné (ou l'expert) :

- participe à cheval à la randonnée équestre et doit obligatoirement être présent 24h au minimum (soit 1 journée - 1 soirée - 1 nuitée).
- doit constater, lors de cette randonnée, que le candidat est l'animateur, qu'il encadre, anime et gère en toute sécurité les cavaliers et les équidés dans le respect de la réglementation et de l'environnement naturel et humain.

- doit remplir la grille d'évaluation,

- ne doit faire aucun commentaire au candidat pendant la durée de l'épreuve.

- devra faire un compte rendu, dans la semaine qui suit la randonnée, un commentaire de l'épreuve qu'il transmet au jury et à la CPRE.

Une concertation entre le jury (et l'expert) devra se faire par mail ou par téléphone.

Pour la partie 3 : dossier de compte rendu

Le candidat doit faire parvenir au jury (et à l'expert), dans les 15 jours à 3 semaines suivant la fin de la randonnée, le dossier de compte rendu. Les membres du jury (et l'expert) se réunissent ensuite rapidement ou échangent par mail sur le compte rendu. Ils doivent retrouver les points clefs de la randonnée dans ce dossier de compte rendu.

Pour la partie 4 : bilan final – entretien oral

Un entretien est organisé dans le mois qui suit la réception du dossier de compte rendu ou est effectué lors d'une session CEP (si le jury est le même).

L'entretien d'une durée maximale de 30 min porte sur l'ensemble des 3 parties de l'épreuve de l'UC 4 et sur des questions complémentaires si nécessaire. Cet entretien permet au jury de statuer sur l'acquisition ou non de cette épreuve.

#### **Validation des résultats**

Le jury valide l'épreuve, l'UC 4 est acquise quand les 4 parties sont acquises.

**Lorsque le résultat de l'UC 4 s'avère « non acquis », le jury doit obligatoirement justifier cette décision.**

Le centre de formation transmet les 4 fiches d'évaluations renseignées à la CPRE-EE. La CPRE-EE se charge de la saisie des résultats sur le site [www.cpne-ee.org](http://www.cpne-ee.org)

## **1 - Modalités pratiques d'évaluation de la fonction « Organisation » de l'UC 4 du CQP Organisateur de Randonnées Equestres – Dossier de préparation**

### Réalisation d'un dossier de préparation d'une randonnée équestre itinérante

Deux semaines avant l'évaluation, l'apprenant doit adresser aux membres du jury le dossier préparatoire à la randonnée équestre.

Une concertation est réalisée entre les membres du jury (et l'expert) afin de vérifier la capacité du candidat à mettre en place le projet.

Le dossier se compose d'une quinzaine de pages environ et comprend :

- une présentation du candidat
- les particularités de la randonnée comme épreuve d'un diplôme professionnel
- la présentation de la structure support de l'épreuve
- la conception de la randonnée :
  - présentation de la région, du lieu de la randonnée
  - thème choisi (nature, histoire, architecture, intérêt touristique, culturel...)
  - choix des itinéraires et des étapes, les animations
  - contacts pris, organisation des réservations
  - calcul du prix de vente de la randonnée
- l'organisation de la randonnée :
  - étapes - gîtes - organisation pour les cavaliers, restauration, type d'hébergement
  - type d'intendance – organisation
  - lieu et organisation des haltes midi, pique-nique – restaurant – attache et soins des chevaux
  - organisation des soins et alimentation, abreuvement des équidés, lieu d'hébergement
  - horaires prévus des départs et arrivées aux différentes haltes midi et soir des jours de la randonnée
  - itinéraire suivi, nombre de km, points topographiques délicats ou remarquables de la randonnée,
  - les participants prévus (prévision, nombre, profil, âges, niveau équestre...)
  - la cavalerie (prévision) type, race, âge, N° SIRE...
  - le matériel (type de selles, bagages, trousse de secours, maréchalerie...)
  - prévoir l'organisation de la participation de l'expert - transport et retour de l'expert et de son cheval - son acheminement, rapatriement...
- les points sur le respect de la réglementation en vigueur
  - circulation à cheval - respect des différents codes
  - respect de la réglementation sanitaire – identification – vaccination...
  - les assurances
  - autorisations parentales
- les points liés à la sécurité :
  - sur l'itinéraire : identifier les zones à risque (traversées de route, dénivelés importants ...)
  - précautions et dispositions à mettre en œuvre
  - explications sur les procédures en cas d'accident
  - numéros de téléphones utiles, coordonnées des gîtes...
- la promotion :
  - les moyens de promotion : affiche....
  - la recherche de clientèle
- les animations prévues lors des journées et des soirées
  - curiosités naturelles
  - architecture
  - histoire- petites histoires- visites
  - faune – flore
  - divers ...
- le budget prévisionnel mentionnant toutes les dépenses et les recettes occasionnées par ces journées
  - recettes
  - dépenses :
    - frais d'utilisation des chevaux – en donnant les éléments sur le calcul du prix
    - gîte, restauration, intendance
    - salaires, charges
    - frais relatif à la participation du jury (ou de l'expert)

Nom du candidat ..... Numéro d'élève .....  
 Session d'évaluation ..... à .....  
 Région .....

**UC 4 GRILLE D'EVALUATION DE L'APPRENANT : épreuve « Organisation » du CQP Organisateur de Randonnées Equestres - Dossier de préparation**

Capacités évaluées	Critères observables	Favorable	Défavorable
<p>- Concevoir en toute sécurité une randonnée équestre avec découché : itinéraire, lieux d'étape.</p> <p>- Prendre en compte les caractéristiques géographiques et environnementales liées à l'organisation d'une randonnée équestre avec découché.</p> <p>- Prendre en compte les risques potentiels pour les pratiquants, l'environnement et les tiers dans l'organisation de la randonnée.</p> <p>- Préparer le déroulement logistique de la randonnée : choix du matériel et des équidés, hébergement et restauration des cavaliers et des équidés.</p> <p>- Proposer, en veillant à la protection des pratiquants, des itinéraires adaptés à différents publics : cavalier novice ou confirmé, cavalier local ou étranger.</p> <p>- Prévoir la vitesse de marche, le choix des allures, les temps d'arrêts et de repos.</p> <p>- Développer l'aspect touristique de la randonnée (découverte des spécialités locales, visite de sites, particularités de l'itinéraire ...).</p> <p>- Établir un budget prévisionnel de la randonnée.</p> <p>- Organiser les conditions de réception et l'animation des soirées lors des nuits en gîte d'étape.</p>	Le candidat est présenté.		
	La structure support de la randonnée est présentée.		
	La conception de l'itinéraire est expliquée dans le détail.		
	La chronologie de conception de l'itinéraire est respectée.		
	Les contacts pris pour réaliser cet itinéraire sont retracés.		
	Le prix de vente de la randonnée est expliqué.		
	L'organisation de la promotion et recherche de clientèle en décrits.		
	Les horaires prévus des départs, des haltes de midi et du soir, du retour, sont indiqués.*		
	L'itinéraire suivi, le nombre de km, les points topographiques délicats ou remarquables sont exposés.*		
	Les assurances nécessaires pour cavalier et professionnel sont expliqués.		
	Le type d'intendance, l'organisation des haltes (midi et soir) et les moyens de transport du matériel, des bagages sont présentés.		
	Les conditions de sécurité matérielles dans lesquelles la randonnée va se dérouler sont vérifiées (itinéraire, conditions météorologiques, gîtes...).		
	L'hébergement et restauration des cavaliers et des équidés sont présentés.		
	Le profil des participants pouvant réaliser la randonnée est argumenté.*		
	Le matériel nécessaire (type de selles, bagages, trousse de secours, maréchalerie...) est présenté.		
	La cavalerie nécessaire à la randonnée est indiquée.		
	L'organisation des soins, alimentation, abreuvement, attache, hébergement des équidés sont prévues.		
	Les aspects sanitaires sont évoqués.		
	Les points liés à la sécurité sont évoqués.*		
	Les règles de circulation et de bonne conduite vis-à-vis des autres usagers sont respectées.*		
Les animations prévues tout au long de la randonnée sont expliquées.			
Le budget prévisionnel est cohérent par rapport aux publics et aux moyens mis en œuvre.*			
Les procédures à suivre face à un incident (chute du cavalier, blessure d'un cheval ...) sont expliquées, commentées et analysées.*			
Cette partie de l'UC 4 est acquise si le candidat valide au minimum 15 critères dont obligatoirement ceux suivi d'une *.		Nombre de critère favorable	

**Résultat :**

**ACQUIS**

**NON ACQUIS** Justifier .....

Nom, Prénom, Banc et Signature des membres du jury

## **2 - Modalités pratiques d'évaluation de l'épreuve « Randonnée » de l'UC 4 du CQP Organisateur de Randonnées Équestres – La randonnée**

### Évaluation de la randonnée

Le jury désigne l'un de ses membres qui va évaluer le candidat sur la partie randonnée de l'épreuve. En cas de disponibilité de l'un des jurys, ces derniers peuvent désigner un expert (d'un banc salarié ou employeur) qui participera à la randonnée. Cet expert doit être validé par la CPRE.

Il participe à cheval à la randonnée équestre et doit être obligatoirement présent 24h au minimum – soit 1 journée - 1 soirée - 1 nuitée. Il ne devra faire aucun commentaire au candidat durant l'épreuve.

L'évaluation se fait en situation dans une entreprise de tourisme équestre, chez le formateur ou chez le tuteur du candidat. Le formateur (ou le tuteur) n'est pas obligatoirement présent à cheval.

Le candidat est évalué en condition réelle.

Évaluation dans le cadre d'une randonnée équestre itinérante avec découchés de trois jours minimum (deux nuitées) avec un groupe de 4 à 8 clients, à l'aise aux trois allures.

Les stagiaires en formation ne sont pas considérés comme des cavaliers pouvant servir de public lors de l'évaluation.

Le candidat doit avoir préparé et reconnu suffisamment son itinéraire pour ne pas avoir de problème d'orientation et évaluer les risques potentiels et ainsi être disponible pour gérer et animer son groupe.

Le jury (ou expert) lors de cette randonnée, doit constater que le candidat est l'animateur, qu'il encadre, anime et gère en toute sécurité les cavaliers et les équidés dans le respect de l'environnement naturel et humain.

L'évaluation comprend notamment l'accueil des cavaliers ou la mise en route du matin, la préparation des équidés, l'équipement en matériel spécifique, l'animation de la randonnée, les haltes de midi et soir et le rangement du matériel, les soins des équidés, l'organisation de l'installation des chevaux, des cavaliers au gîte et l'animation de la soirée.

Le jury ou l'expert désigné ne devra faire aucun commentaire au candidat et il devra rédiger un compte rendu de ces 24h qu'il communique aux membres du jury.

**UC 4 GRILLE D'ÉVALUATION DE L'APPRENANT : épreuve « Randonnée » du CQP Organisateur de Randonnées Equestres - La randonnée**

Capacités évaluées	Critères observables	Favorable	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures pour assurer la sécurité pendant la randonnée.</li> <li>- Préparer le déroulement de la séance ou en prenant en compte les risques potentiels pour les pratiquants et les tiers.</li> <li>- Énoncer les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance.</li> <li>- Conduire une animation équestre en situation d'apprentissage collective, en veillant à la protection des pratiquants.</li> <li>- Accompagner en toute sécurité un groupe de pratiquant lors d'une randonnée équestre avec découché.</li> <li>- Mettre en place des actions d'animation et de découvertes touristiques, gastronomiques, culturelles, environnementales, tout au long de la randonnée équestre.</li> <li>- Assurer l'intendance et la qualité de la randonnée équestre.</li> <li>- Assurer les soins des équidés lors de la randonnée.</li> <li>- Identifier en situation les risques pour les pratiquants et les tiers dans la mise en œuvre de l'activité.</li> <li>- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.</li> <li>- Adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de l'action, au comportement des pratiquants et au maintien de la sécurité, selon les conditions de déroulement de l'action : situation normale, incidentaire, accidentelle.</li> <li>- Intervenir ou de porter secours en cas d'incident ou d'accident : prévenir le sur-accident, mobiliser les procédures d'alerte et de secours, porter assistance lorsque cela est possible.</li> </ul>	Les consignes de sécurité en rapport avec le niveau des cavaliers sont exposées. *		
	Les consignes en rapport avec le respect de la cavalerie sont données.		
	Le choix des montures est approprié aux cavaliers en toutes circonstances.		
	Le vocabulaire utilisé est adapté au public.		
	Le langage professionnel est adapté à l'action mise en œuvre (compréhensible et audible par tout le groupe).		
	Le comportement du candidat est correct et professionnel.		
	La tenue du candidat est propre et adaptée.		
	Le harnachement des équidés est contrôlé (réglage et état). *		
	L'équipement des cavaliers est contrôlé. *		
	L'intendance et la convivialité pendant les repas et les étapes de midi et du soir sont assurées.		
	Les allures sont adaptées en fonction du terrain, des pratiquants et de l'état de la cavalerie. *		
	Les animations, les actions de découvertes touristiques, gastronomiques, culturelles ou environnementales, faunes, flores prévues ont été réalisées ou adaptées *		
	Les particularités spécifiques à l'itinéraire choisi sont expliquées aux cavaliers.		
	L'attention des cavaliers est conservée par le candidat pendant toute la randonnée.		
	L'itinéraire choisi et les horaires de la randonnée sont respectés.		
	Le degré de fatigue des cavaliers est pris en compte par le candidat qui adapte alors le parcours et les allures.		
	La sécurité des équidés est assurée en toute circonstance.		
	Les efforts demandés aux équidés sont gérés.		
	Les soins lors des haltes sont assurés, l'alimentation, abreuvement, hébergement, soins divers...		
	L'intégralité des équidés est surveillée, les soins appropriés sont assurés.		
Les pieds et de la ferrure sont surveillé et interventions si nécessaire sont assurées.			
Le comportement de l'ensemble des cavaliers et des équidés retient l'attention du candidat.			
Les problèmes des cavaliers sont identifiés et analysés, des solutions adaptées sont proposées.			
Le candidat met tout en œuvre pour l'agrément des cavaliers.			
Les procédures et démarches pour la sécurité des cavaliers et chevaux sont assurés *			
Cette partie de l'UC 4 est acquise si le candidat valide au minimum 20 critères dont obligatoirement ceux suivi d'une *.		Nombre de critère favorable	

**Résultat :**

**ACQUIS**

**NON ACQUIS** Justifier .....

Nom, Prénom, Banc et Signature des membres du jury

### **3 - Modalités pratiques d'évaluation de la fonction « Organisation » de l'UC 4 du CQP Organisateur de Randonnées Equestres – Compte rendu**

#### Compte rendu de la randonnée

Le candidat doit faire parvenir aux membres du jury (et à l'expert) son dossier de compte rendu, dans les 15 jours à 3 semaines suivant la fin de la randonnée.

Ils doivent retrouver les points clefs de la randonnée, ce qu'il a observé, ce qu'il a vécu pendant cette randonnée.

Le dossier comprend :

- Un point sur l'organisation finale, les différences entre le prévisionnel et l'organisation définitive de cette randonnée
  - Liste définitive des cavaliers ayant participé et infos diverses les concernant
  - Liste effective des équidés et infos diverses les concernant
  - Gîte, intendance, .... Tous éléments modifiés sont commentés
- Les adaptations si nécessaires du circuit ...
- Un récit de la randonnée, anecdotes, faits divers...
- Les problèmes rencontrés et comment ils ont été résolus
- L'évaluation de sa prestation
- Les éléments de mesure de la satisfaction des clients
- Les souvenirs – photos ...
- Le bilan financier réel de la randonnée et commentaire sur ce bilan
- Les points à améliorer

#### **Validation de l'épreuve de compte rendu de la randonnée :**

Validation de la fiche par le jury (après avis de l'expert, le cas échéant)

#### **Validation de l'UC 4 par le jury :**

A la suite de la réception du dossier, le centre de formation organise l'entretien entre le jury, (l'expert) et le candidat.

L'entretien d'une durée maximal de 30 mn porte sur l'ensemble des épreuves de l'UC 4.

**UC 4 GRILLE D'EVALUATION DE L'APPRENANT : épreuve « Organisation » du CQP Organisateur de Randonnées Equestres - Compte rendu**

Capacités évaluées	Critères observables	Favorable	Défavorable
Rédiger un compte rendu détaillé du déroulement de la randonnée	Le déroulement des étapes est décrit.		
Décrire le déroulement logistique, matériel, équidés, clients, hébergements, restauration a bien été respectés, adaptés si besoin Argumenter ces changements	Le respect ou non de l'itinéraire est relaté.		
	Le contact avec les tiers, gîteurs , marcheurs... est décrit.		
Décrire les modifications, les adaptations éventuelles, des itinéraires, des allures selon le niveau, fatigue des pratiquants, a été bien géré. Argumenter ces changements	Le respect des horaires ou modifications apportées sont décrites. *		
	L'itinéraire suivi, le nombre de km, les points topographiques sont décrits.		
Décrire le respect des vitesses de marche, des allures, des temps d'arrêts et de repos, les heures arrivées aux étapes	L'intendance et sa gestion de l'intendance est décrit.		
	Les conditions d'hébergement et restauration des cavaliers et des équidés sont décrites.		
Décrire comment il a transmis les informations sur les aspects touristiques de la randonnée (découverte des spécialités locales, visite de sites, particularités de l'itinéraire ...).	Les événements, problèmes sur le parcours sont décrits.		
	Les animations réalisées en rapport avec l'objectif de la randonnée sont décrites. *		
Décrire les événements de la randonnée	Toutes modifications apportées concernant cette randonnée sont décrites et justifiées. *		
	L'évaluation de sa prestation – satisfaction des clients a été mesuré.		
Décrire les incidents éventuels Expliquer les dispositions prises pour résoudre les difficultés rencontrées	Les conduites prises face aux accidents éventuels, incidents (chute du cavalier, blessure d'un cheval ...) sont expliquées, commentées et analysées correctement.		
	La sécurité des cavaliers, équidés et des tiers a été assuré. *		
Démontrer sa capacité à adapter ses actions aux imprévus en assurant la sécurité, l'agrément des cavaliers et des équidés	Le bilan financier réel est cohérent par rapport à la randonnée et le commentaire pertinent.		
	Le bilan de cette randonnée vérifie si sa conception est satisfaisante pour le niveau et les objectifs des cavaliers et son analyse est cohérente avec la réalité du terrain.		
Préciser sa démarche pour évaluer la satisfaction des clients Décrire les conditions d'accueil et l'animation de la randonnée, des haltes et des soirées lors des nuits			
Établir le bilan réel de la randonnée. Commenter le bilan			
Cette partie de l'UC 4 est acquise si le candidat valide au minimum 10 critères dont obligatoirement ceux suivi d'une *.		Nombre de critère favorable	

**Résultat :**

Nom, Prénom, Banc et Signature des membres du jury

- ACQUIS**  
 **NON ACQUIS** Justifier .....

#### **4 - Modalités pratiques d'évaluation du bilan final – Entretien avec le jury**

##### **Validation de l'UC 4 par le jury :**

A la suite de la réception du dossier, le centre de formation avec l'accord de la CPRE organise l'entretien entre le jury, (l'expert) et le candidat dans le mois suivant la réception du dossier de compte rendu ou lors d'une cession de CEP (si même jury)

Cet entretien permet au jury de compléter ou de conforter le jury sur les capacités et aptitudes du candidat.

La durée maximale de l'entretien est de 30 min.

L'entretien :

- Le candidat fera un résumé rapide de la randonnée, il pourra compléter son compte rendu en amenant des précisions sur le déroulement, les différents aspects de sécurité, d'agrément s'il le juge nécessaire

Les capacités et aptitudes du candidat, lors d'une randonnée de 3 jours minimum, évaluées sont :

- Concevoir et organiser une randonnée de 3 jours
- Encadrer un groupe de clients en toute sécurité pour les cavaliers, les chevaux et les tiers
- Animer cette randonnée de façon professionnelle
- Animer et encadrer avec convivialité pour l'agrément de la clientèle, dans le respect de tous (participants, intervenants, gîteurs...)

Le jury pourra, s'il le juge nécessaire, interroger le candidat sur des situations complémentaires que l'on peut rencontrer lors de randonnées.



Nom du candidat..... Numéro d'élève .....

Session d'évaluation ..... à .....

Région.....

UC 4 GRILLE D'EVALUATION DE L'APPRENANT : épreuve « bilan final » du CQP Organisateur de Randonnées Equestres – Entretien oral			
Capacités évaluées	Critères observables	Favorable	Défavorable
La capacité de communiquer Aisance à s'exprimer oralement Les connaissances sur la randonnée avec un vocabulaire adapté Capacité d'analyse Capacité d'adaptation selon les situations	Le candidat a réalisé toutes les étapes des épreuves en temps et en heure – les délais sont respectés. *		
	Le candidat se présente à l'entretien en tenue adaptée et propre.		
	Le candidat s'exprime clairement.		
	Le candidat utilise du vocabulaire professionnel.		
	Le candidat fait une bonne analyse de sa prestation. *		
	Le candidat propose des solutions d'amélioration pertinentes pour cette randonnée.		
	Réponds de façon cohérente et adaptés aux questions complémentaires du jury (sur tous points et sujets que le jury jugera nécessaire). *		
Cette partie de l'UC 4 est acquise si le candidat valide au minimum 5 critères dont obligatoirement ceux suivi d'une *.		Nombre de critère favorable	

**Résultat :**

- ACQUIS**
- NON ACQUIS** Justifier .....

Nom, Prénom, Banc et Signature des membres du jury

Nom du candidat..... Numéro d'élève.....  
Session d'évaluation ..... à .....  
Région.....

### Récapitulatif de l'épreuve UC 4 du CQP ORE

	ACQUIS	NON ACQUIS
DOSSIER DE PREPARATION		
RANDONNEE		
DOSSIER DE COMPTE RENDU		
ENTRETIEN ORAL		

ACQUIS       NON ACQUIS      Justifier .....

Nom, Prénom, Banc et Signature des membres du jury :